

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



DEC 12 1979  
COLLECTION  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/34/800  
S/13682  
7 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-quatrième session  
Point 46 de l'ordre du jour  
APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 1er décembre 1979, adressée au Président  
de l'Assemblée générale et au Secrétaire général par le  
représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre en date du 1er décembre 1979, adressée par Son Excellence M. Nguyen Co Thach, ministre d'Etat chargé des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, à Son Excellence M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à Son Excellence M. Salim Ahmed Salim, président de l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent de la  
République socialiste du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

Hanoi, le 1er décembre 1979

Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur le Président,

A l'occasion du débat engagé par l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, sur le point 46 intitulé "Renforcement de la sécurité internationale", je tiens à attirer votre attention sur la gravité de la situation créée en Asie du Sud-Est par les actes d'agression armée et les menaces de guerre des dirigeants chinois contre la République socialiste du Viet Nam.

Les autorités chinoises nourrissent depuis longtemps le dessein d'asservir le Viet Nam, d'annexer les trois pays d'Indochine et de les utiliser comme tremplin pour leur expansion en Asie du Sud-Est et ont exécuté pas à pas un plan à cette fin.

En janvier 1974, les autorités chinoises ont attaqué et occupé l'archipel vietnamien de Hoang Sa (îles Paracel), alors contrôlé par le Gouvernement de Nguyen Van Thieu.

Après la libération complète du Sud Viet Nam, les autorités de Pékin, dans le dessein d'encercler, d'affaiblir et d'assujettir la République socialiste du Viet Nam, ont utilisé leurs valets, la clique Pol Pot - Ieng Sary, comme force de choc contre le Viet Nam. Ils ont envoyé au Kampuchea des dizaines de milliers de conseillers militaires et des armes, des munitions et de la nourriture en une grande quantité, constitué une armée de mercenaires de 23 divisions qu'ils ont utilisée pour lancer des attaques militaires répétées, et commis à un rythme croissant des empiètements de plus en plus graves sur la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam. Ils ont même mobilisé 19 de ces 23 divisions pour lancer, le 23 décembre 1978, une attaque massive sur le Viet Nam. Au cours de leur guerre d'agression menée contre le Viet Nam depuis le Sud-Ouest du pays, les autorités de Pékin et leurs sbires ont tué des dizaines de milliers d'innocents vietnamiens de façon extrêmement barbare; leur attaque a laissé 400 000 personnes déplacées et plus de 100 000 hectares de terres non cultivées et détruit 129 écoles, 63 hôpitaux et dispensaires et 51 églises et pagodes.

Le 17 février 1979, les autorités de Pékin ont mobilisé une armée de 600 000 agresseurs, formée de nombreux corps de l'armée régulière et de divisions indépendantes et dotée de centaines de tanks et de véhicules armés et de milliers de pièces d'artillerie, pour lancer des attaques massives sur toute la zone frontalière septentrionale du Viet Nam, de Quang Ninh à Lai Chau, violant

Son Excellence  
Monsieur Kurt Waldheim  
Secrétaire général de  
l'Organisation des Nations Unies

Son Excellence  
Monsieur Salim Ahmed Salim  
Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies

Trente-quatrième session  
New York

/...

effrontément l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam, foulant aux pieds les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, et commettant des crimes de guerre iniques. Ils ont massacré en masse des civils vietnamiens de façon extrêmement odieuse, rasé de nombreuses capitales provinciales, des bourgs et des centaines de villages dans six provinces frontalières du Viet Nam, gravement endommagé de nombreuses usines et mines et plus de 100 exploitations agricoles et forestières, saisi des dizaines de milliers de tonnes d'engrais et autant de semences de riz, de cultures subsidiaires et de légumes, abattu ou saisi 150 000 buffles, vaches et chevaux et plus de 240 000 porcs. Ils ont détruit 600 000 m<sup>2</sup> d'habitations dans les capitales provinciales et les bourgs et 45 000 maisons rurales, laissant ainsi plus de 350 000 personnes sans abri. Ils ont détruit 735 écoles de tous niveaux qui étaient fréquentées par 18 000 élèves, ainsi que quatre hôpitaux provinciaux, 24 hôpitaux de district, plus de 400 dispensaires et maternités et 460 jardins d'enfants.

Ayant subi de lourdes pertes dans leur guerre d'agression du 17 février 1979 contre le Viet Nam, les autorités chinoises devaient déclarer qu'elles rapatrieraient leurs troupes et s'assoieraient à la table de négociation avec le Viet Nam, mais jusqu'à présent elles occupent toujours illégalement de nombreuses zones du territoire vietnamien. A la table de négociation, elles essaient délibérément d'éluder les propositions raisonnables et sensées de la partie vietnamienne relatives aux mesures à prendre d'urgence pour garantir la paix et la sécurité dans les régions frontalières des deux pays. Elles s'obstinent dans leurs exigences arrogantes et absurdes, qui constituent en fait un ultimatum. C'est pour cette raison que les négociations entre les deux pays n'ont encore fait aucun progrès. Dans le même temps, elles accentuent fiévreusement leurs préparatifs de guerre tout au long de la frontière, et ce sur terre, sur mer et dans les airs. Elles s'opposent avec frénésie au Viet Nam par divers procédés iniques et déloyaux créant des tensions permanentes dans les relations entre les deux pays. Depuis le 16 mars 1979, elles se sont livrées à plus de 1 000 provocations armées, violant effrontément la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam, provoquant de nombreuses pertes de vies humaines et de biens et empêchant les populations vietnamiennes des régions proches de la Chine de mener une vie normale. En outre, les dirigeants du Gouvernement chinois ont à plusieurs reprises proféré des menaces de guerre contre le Viet Nam, s'arrogeant le droit, en tant que grande puissance, de "donner au Viet Nam une nouvelle leçon". Les provocations armées des autorités de Pékin, leurs préparatifs de guerre et leurs menaces de recours à la force contre le Viet Nam font qu'une guerre d'agression contre le Viet Nam risque d'éclater à tout moment; la sécurité du Viet Nam et des autres pays indochinois et la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est sont donc gravement menacés.

Le peuple vietnamien et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam dénoncent énergiquement ces sombres machinations et ces actes criminels des autorités chinoises contre le Viet Nam.

Nous exigeons que les autorités chinoises :

- Retirent toutes leurs forces armées de l'archipel de Hoang Sa et des régions frontalières qu'elles ont illégalement occupées;
- Indemnisent la partie vietnamienne pour les pertes que leur armée d'agression lui a infligées au cours de leur guerre d'agression de février 1979;
- Mettent fin aux provocations armées, aux préparatifs de guerre et aux menaces de guerre contre la République socialiste du Viet Nam;
- Fassent preuve de sérieux dans les pourparlers menés au niveau des vice-ministres des affaires étrangères pour résoudre par des moyens pacifiques les problèmes concernant les relations entre les deux pays.

Nous vous demandons d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur cette affaire et de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre aux pays Membres de l'Organisation des Nations Unies en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour; nous sommes convaincus que dans leur grande majorité, les distingués représentants des gouvernements et des peuples du monde épris de paix et de justice apporteront leur approbation et leur soutien à nos propositions raisonnables et sensées.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général/Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre d'Etat chargé des  
affaires étrangères,

NGUYEN CO THACH

-----